PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR NORD

CONSULTATION N°2026-12

MARCHÉ N° EJ -

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

Entretien et maintenance des stands de tir de la zone de défense et de sécurité Nord

Lot 6 : Réparation et remplacement des revêtements de sol

Ce document comporte 9 pages, numérotées de 1 à 9

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE L'ACCORD-CADRE – DISPOSITIONS GÉNÉRALES....3
ARTICLE 2 – CONTRACTANT....3
ARTICLE 3 – PRIX....5
ARTICLE 4 – DURÉE DE L'ACCORD-CADRE....5
ARTICLE 5 – PAIEMENTS....5
ARTICLE 6 – AVANCES....6
ARTICLE 7 – SOUS-TRAITANCE....6
ARTICLE 8 – ENGAGEMENT DU TITULAIRE....7
ARTICLE 9 – DÉCISION DU REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR....7
ANNEXE 1 – DEMANDE D'ACCEPTATION DE SOUS-TRAITANCE....8
ANNEXE 2 – DÉCLARATION DE L'USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE....9
ANNEXE 3 – BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES (BPU) DES LOTS 1 A 7
ANNEXE 4 – DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (DPGF) DES LOTS 1, 2, 4 ET 5

ARTICLE 1 – OBJET DE L'ACCORD-CADRE – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le contrat qui est conclu avec l'entreprise dont l'offre a été retenue par le maître d'ouvrage ci-après :

- L'acheteur — Ministère de l'Intérieur
- Le représentant du pouvoir adjudicateur — Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Nord

puis acceptée par le représentant du pouvoir adjudicateur, est un accord-cadre de fourniture et livraison de peinture automobile de consommables pour la carrosserie et produits associés pour les ateliers du SGAMI Nord.

Les prestations concernent la réparation et le remplacement des revêtements de sol.

L'offre du présent accord-cadre est établie sur la base des conditions en vigueur au mois zéro –
Mo : NOVEMBRE 2026.

Accord-cadre à bons de commande,
en application des articles R.2162-1 à R.2162-14 du code de la commande publique,
passé selon la procédure formalisée de l'appel d'offres,
en application des articles L.2124-1 à L.2124-2 et R.2124-1 à R.2124-2 du code de commande publique.

La personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-60 et R.2191-61 du code de la commande publique est :
Monsieur le directeur de l'administration générale et des finances du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur Nord ;

L'ordonnateur :
Monsieur le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du département du Nord ;

Le comptable assignataire des paiements :
Monsieur le directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France et du département du Nord.

ARTICLE 2 – CONTRACTANT

2.1 – Je, contractant unique, soussigné :

agissant au nom et pour le compte de la société : ……..

au capital de : ……

ayant son siège social à : ……..……...……
……...……

Adresse de l'établissement qui réalisera les prestations (si différente du siège social) : ……..……...
……..……
……...…..…

Courriel : ...……...……
Tél :……...
Coordonnées de l'interlocuteur : ...……..

immatriculé à l'INSEE :
- numéro d'identité d'établissements (SIRET) : ……
- numéro d'activité économique principale (APE) : ……..
- numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés : ……
- numéro d'inscription au répertoire des métiers : ……

Après avoir pris connaissance des cahiers des clauses administratives et techniques particulières n°2026-12 et des documents qui y sont mentionnés,

M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies, dans le respect des clauses du CCAP et du CCTP n°2026-12 et des documents qui y sont mentionnés. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de CENT QUATRE-VINGTS JOURS (180) à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

2.2 – Nous, co-traitants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après,

groupées solidaires les unes des autres,

groupées conjointes les unes des autres,

} ***Rayer la mention inutile***

Après notification, il sera demandé au groupement de prendre la forme conjointe avec le mandataire solidaire.

Premier cocontractant	
Indiquer le nom, le prénom et la qualité du signataire	
Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social si elle est différente de celle de l'établissement, son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro SIRET)	

Deuxième cocontractant	
Indiquer le nom, le prénom et la qualité du signataire	
Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social si elle est différente de celle de l'établissement, son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro SIRET)	

Troisième cocontractant	
Indiquer le nom, le prénom et la qualité du signataire	
Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social si elle est différente de celle de l'établissement, son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro SIRET)	

et étant pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représenté par *(identité du mandataire* dûment mandaté à cet effet,

après avoir pris connaissance des cahiers des clauses administratives et techniques particulières n°2026-12 et des documents qui y sont mentionnés,

les déclarations similaires des sous-traitants sont annexées au présent acte d'engagement.

NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies, dans le respect des clauses du CCAP et du CCTP n°2026-12 et des documents qui y sont mentionnés. L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de CENT-QUATRE-VINGTS JOURS (180) à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3 – PRIX

Les prix sont établis selon les conditions économiques en vigueur au mois Mo défini à l'article 1 du présent acte d'engagement.

Les prix comprennent l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres et plus généralement tous les frais nécessaires à l'exécution des prestations, de sorte qu'aucun supplément de quelque nature que ce soit ne puisse s'ajouter.

Les modalités d'évolution du prix sont fixées dans l'article 8.2 du cahier des clauses administratives particulières n°2026-12.

Les prestations listées ci-après font l'objet de bons de commandes établis sur la base du bordereau des prix unitaires – BPU (annexe n°3 au présent acte d'engagement).

PRIX UNITAIRES :

- **prestations de réparation et de maintenance corrective ;**
- **frais de déplacement.**

ARTICLE 4 – DURÉE DE L'ACCORD-CADRE

L'accord-cadre issu de la consultation n°2026-12 est conclu pour une durée ferme d'un an à compter de la date de l'accusé de réception de la notification.

Il est reconductible tacitement trois fois pour des périodes d'un an.

En application de l'article R. 2112-4 du Code de la commande publique, les titulaires ne pourront pas refuser les reconductions.

En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur fera connaître sa décision au titulaire concerné via la plateforme des achats de l'État (PLACE), deux mois avant la date anniversaire de l'accusé de réception de la notification.

ARTICLE 5 – PAIEMENTS

L'acheteur public se libérera des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après :

❑ 1er contractant :
compte ouvert au nom de :
sous le numéro (IBAN complet) :
Banque

❑ 2ème contractant :
compte ouvert au nom de :
sous le numéro (IBAN complet) :
Banque

❑ 3ème contractant :
compte ouvert au nom de :
sous le numéro (IBAN complet) :
Banque

RIB DE CHAQUE CO-CONTRACTANT A FOURNIR

L'acheteur public se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les actes modificatifs ou les actes spéciaux.

ARTICLE 6 – AVANCES

En application des articles R.2191-3 à R.2191-12 du code de la commande publique, aucune avance ne sera versée si le montant du bon de commande n'excède pas 50 000,00 € HT

Si le montant du bon de commande excède 50 000,00 € HT, et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à deux mois, une avance sera versée au titulaire sauf en cas de refus par celui-ci précisé ci-dessous.

☐ Le mandataire refuse de percevoir l'avance prévue à l'**article 10.2 du CCAP**
(Cocher la case pour refuser de percevoir l'avance)

ARTICLE 7 – SOUS-TRAITANCE

L'annexe n°1 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par un sous-traitant payé directement, le nom du sous-traitant concerné.

Dans le cas où plusieurs sous-traitants seraient envisagés, l'annexe n°1 serait dupliquée autant de fois qu'il y a de sous-traitants (un seul sous-traitant par exemplaire de l'annexe n°1).

Chaque exemplaire de l'annexe n°1 constitue une demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du contrat.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement en tant que titulaire chargé de l'exécution des prestations est ainsi de : **……€ (euros) TTC**

Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours d'exécution leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement les concernant au représentant du pouvoir adjudicateur ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Nature des prestations	MONTANT HT
	€
	€
	€
Total :	€

ARTICLE 8 – ENGAGEMENT DU TITULAIRE

Je, soussigné :

agissant au nom et pour le compte de la société : ……..

M'engage à respecter l'ensemble des montants fixés dans l'annexe n°3 du présent acte d'engagement.

Si l'offre est signée au moment de l'attribution, l'attributaire s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle remise, sur la plateforme au moment de la remise de l'offre.

Fait en un seul original

A Le

Le titulaire
signature de la société

ARTICLE 9 – DÉCISION DU REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

L'offre proposée par l'entreprise (ou par le groupement titulaire), est acceptée selon les conditions financières fixées dans l'annexe 3 du présent acte d'engagement.

Lille, le

Le représentant du pouvoir adjudicateur

ANNEXE 1 – DEMANDE D'ACCEPTATION DE SOUS-TRAITANCE

Consultation n°2026-12

SOUS-TRAITANT N° ……

MARCHE :

Titulaire :

Objet du contrat :

IDENTIFICATION DU SOUS-TRAITANT :

Nom, raison ou dénomination sociale :
Adresse :
Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES :

Montant des prestations sous-traitées :
Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :
- Taux de la TVA : ……
- Montant HT : ……
- Montant TTC : ……

b) Montant du contrat de sous-traitant ce dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2 nonies de l'article 283 du code général des impôts :
- Taux de la TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire) : ……
- Montant hors TVA : ……

Modalités de variation des prix : ……

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (article R.2193-10 ou R.2393-33 du code de la commande publique) :

OUI □ NON □

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Compte à créditer :
(joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)
Nom de l'établissement bancaire :
Numéro de compte :

Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :
.....
Mois d'établissement des prix **: NOVEMBRE 2026**
Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfaction et retenues diverses :
.....

Le sous-traitant, Le titulaire,

Pièces jointes :
- Déclaration du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions d'accéder aux marchés publics.
- Capacités professionnelles et financières du sous-traitant.
- Lettre de demande du sous-traitant s'il souhaite bénéficier de l'avance.

ANNEXE 2 – DÉCLARATION DE L'USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

En application de l'article 15 du CCAP n°2026-12, relatif à des prestations de réparation et de remplacement des revêtements de sol – Lot 6 :

Je soussigné M ……..……

en qualité de ……..…..…..……...…

de la société.…..…….……..……, déclare :

□ Ne pas avoir recours à des outils d'intelligence artificielle

□ Avoir recours à des outils d'intelligence artificielle

(Cocher la case adaptée)

Si recours :

Outil(s) utilisé(s) : ……..……..……..……..……..……
……..……..……..……..……..……
……..……..……..……..……..……

Finalité de l'utilisation : ……..……..……..……..……..……
……..……..……..……..……..……
……..……..……..……..……..……

Données du marché utilisées dans le cadre de l'IA : ……..……
……..……..……..……..……..……
……..……..……..……..……..……

A , le Signature et cachet